

Édition de Cheyne (Michelle), Cooper (Barbara T.), Robardey-Eppstein (Sylviane), Martin (Roxane), « Établissement du texte », *Mélodrames*, Tome V, volume I, 1811-1814, Pixerécourt (René-Charles Guilbert de), p. 47-49

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-10554-1.p.0047

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte que nous publions a été établi d'après la seule édition du *Précipice ou les Forges de Norvège* (Paris, Barba, 1811, 61 p. in-8°).

Il subsiste deux manuscrits pour *Le Précipice*. Le premier est conservé par la SHLML, et donne la première version du mélodrame rédigé de la main de l'auteur (ms. autogr., 1 cahier relié et paginé, 1811, 115 x 175 mm, 64 f° écrits r°, corr. v°, boîte n° 6, pièce n° 67). Il comporte quelques ratures et corrections. Afin de ne pas surcharger inutilement l'appareil critique, nous ne signalons pas les débuts de mots biffés, les hésitations (lorsque Pixerécourt, par exemple, corrige un mot par un autre, puis rétablit le premier mot), et les groupes de mots répétés. Ce manuscrit présente quelques passages qui n'ont pas été conservés dans le texte de base. Ils sont peu nombreux et concernent pour l'essentiel les scènes comiques, allégées par Pixerécourt lors des répétitions au théâtre de la Gaîté. Ces passages ont été reproduits dans les notes de variantes sous le sigle MsA.

Le second manuscrit est conservé au département des manuscrits de la BnF (1 cahier relié et paginé, 1811, 53 f° écrits r°-v° [f° 122-175], NAF 2973). Sur la couverture figurent la signature de Dubois, directeur du théâtre de la Gaîté, les dates, tampons et signatures provenant du bureau de la censure et du préfet de police. La pièce a été autorisée le 14 octobre 1811 par le Secrétaire général Saulnier. Le permis d'afficher et de représenter a été octroyé par le préfet de police Pasquier, le 28 octobre 1811. Ces informations confirment qu'il s'agit de l'exemplaire reçu par le théâtre, envoyé à l'examen de la censure, puis retourné au théâtre une fois l'autorisation accordée. Ce manuscrit est une copie de la pièce, conforme à la leçon donnée par MsA. Il présente quelques passages biffés, qui correspondent dans la plupart des cas à ceux, évoqués ci-dessus, que Pixerécourt a supprimé lors des répétitions. Les variantes provenant de ce manuscrit sont fournies dans les notes sous le sigle MsC. Ce manuscrit comporte également, dans la marge, des notes écrites de la main de

Pixerécourt sur le contenu musical souhaité. Nous avons reproduit ces annotations, que nous avons placées en note infrapaginale afin que le lecteur puisse découvrir côte à côte, la directive donnée par Pixerécourt et la partition musicale composée par Piccini.

La partition musicale que nous publions a été établie d'après le matériel d'orchestre, conservé au département de la musique de la BnF ([A. Piccini], ms., s. d. [1811], 14 parties : vl 1 [35 f° r°-v°, 2 ex.], vl 2 [2 ex.], alt [1 & 2], b [2 ex.], fl, cl 1, bn, tbn, cor 1 [ré, fa, ut, mi#, mib], cor 2 [idem], timb., Mat TH 167). Dans la mesure où Le Précipice n'a fait l'objet d'aucune reprise, le matériel d'orchestre est assez bien conservé et présente très peu de ratures. Certains livrets ont toutefois été endommagés. Quelques parties n'ont pas pu être transcrites. C'est le cas pour l'alto, pour lequel il manque la fin de l'acte II et la totalité de l'acte III, ainsi que pour le trombone, dont il manque tout l'acte III.

Nous avons établi la partition musicale suivant le même principe éditorial que pour les autres partitions des mélodrames de Pixerécourt : il s'agit d'une transcription et d'une mise en partition de la source, et non pas d'une édition de la musique. C'est pourquoi nous avons souhaité intervenir le moins possible sur les partitions, de manière à offrir un document conforme aux sources manuscrites. Le lecteur pourra ainsi rencontrer quelques non-sens musicaux qu'il pourra facilement résoudre, ceux-ci n'étant dus qu'à des altérations manquantes ou erronées, à des articulations contradictoires ou imprécises. Nous avons harmonisé les indications de tempo et l'orthographe des silences. Nous ne sommes pas du tout intervenue sur les parties des instruments transpositeurs. Pour les timbales, notamment, la transposition est aléatoire. Pour certains morceaux, le copiste a spécifié la tonalité, pour d'autres, la partie est notée en ut, sans aucune armure à la clé. Dans la plupart des cas, les timbales affichent la même armure à la clé que les autres instruments de l'orchestre. Nous avons conservé ce système, en le reproduisant à l'identique. La tonalité des instruments transpositeurs, lorsqu'elle est indiquée sur le matériel d'orchestre, a toujours été précisée en tête de portée.

Notre édition du *Précipice, ou les Forges de Norvège* propose un appareil critique suffisamment intelligible pour que le lecteur puisse pénétrer dans la logique d'écriture de Pixerécourt. Ce mélodrame a été rédigé rapidement et n'a pas fait l'objet d'abondantes corrections. Le lecteur

pourra ainsi aisément suivre la genèse : Pixerécourt a élaboré une première version sur MsA; cette version, reproduite à l'identique sur MsC, a été corrigée lors des répétitions pour donner une leçon conforme au texte de base; l'auteur a enfin enrichi son texte d'annotations musicales, utilisées par Piccini pour composer sa partition. Les passages supprimés sont renseignés dans les variantes; l'articulation texte/musique est rendue compréhensible grâce à la mise en regard des partitions musicales et des notes de Pixerécourt.